

**RESPONSES TO COC LETTERS RECEIVED LATE**

The following responses to the letters sent by the Compliance Committee Chair were sent after the publication of document COC-309/2022:

Les réponses suivantes, des lettres envoyées par le Président du Comité d'Application, ont été envoyées après la publication du document COC-309/2022 :

Las siguientes respuestas a las cartas enviadas por el presidente del Comité de Cumplimiento de las Medidas de Conservación y Ordenación fueron remitidas después de la publicación del documento COC-309/22:

**Côte d'Ivoire** – 26 October 2022

**Namibia** – 1 November 2022

MINISTERE DES RESSOURCES  
ANIMALES ET HALIEUTIQUES

-----  
DIRECTION DES PÊCHES  
-----

Le Directeur

N° \_\_\_\_\_/MIRAH/DAP

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail  
-----

A

Monsieur Derek Campbell,  
Président du Comité d'Application  
de l'ICCAT  
MADRID – Espagne

**Objet : Réponse à la lettre de préoccupation**

Monsieur le Président du COC,

Je vous écris la présente lettre afin de répondre à la lettre de préoccupation adressée à notre pays le 15 juillet 2022.

La Côte d'Ivoire est consciente que l'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut affaiblir les travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. Nous comprenons également que les déclarations tardives ou incomplètes posent des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

Aussi, nous remercions le COC d'attirer notre attention sur ces insuffisances. Nous en prenons actes et nous nous engageons à faire le nécessaire pour les rectifier.

Par ailleurs, nous souhaiterions porter à votre connaissance, Monsieur le Président, sans toutefois nous justifier, deux raisons principales à la base de cette situation déplorable.

La première est notre difficulté à comprendre les canevas de soumission de certaines exigences, notamment la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux espèces et particulièrement aux istiophoridés.

La deuxième difficulté réside dans la non-maîtrise du formulaire électronique et dans la complexité des calculs visant à déterminer les données exactes pour le remplissage dudit formulaire. Malgré la formation, des difficultés réelles persistent entraînant des erreurs dans les formulaires ST03 et ST02 notamment dans les sous formulaires ST02A de déclaration des prises positives et ST02B pour les prises zéro.

Dans ce dernier formulaire, il est également question de préciser les différents coefficients utilisés pour les conversions ; ce qui crée une ambiguïté à notre niveau.

Nous allons donc profiter de l'occasion qui nous est offerte de participer à la 23<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de la Commission pour travailler avec l'équipe du Secrétariat afin d'obtenir une explication plus détaillée des questions traitées et de certains canevas de transmission des informations pour mieux les solutionner.

**COC\_309\_ADD\_1/2022**  
**02/11/2022; 10:19:32**

Par ailleurs, vu les insuffisances récurrentes, l'amélioration constante des formats et outils de soumission des données à la Commission et la mobilité du personnel de la Direction des Pêches, **la Côte d'Ivoire sollicite auprès de la Commission, par le biais du Président du COC, un renforcement de capacité de ses agents en charge de la gestion des pêches et de la soumission des données.**

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président du COC**, l'expression de notre sincère collaboration.

NAMIBIA : COMPLIANCE LETTER RESPONSE TEMPLATE

<b>2021 Commission Meeting</b>			
<b>CPC: NAMIBIA</b>			
<b>AREA OF DEFICIENCY</b>	<b>SPECIFIC ELEMENT</b>	<b>REMEDIAL ACTION TAKEN SINCE 2021 MEETING</b>	<b>DATE MISSING DATA/INFORMATION SENT (if applicable)</b>
<b>Category A</b>			
<i>Compliance Tables</i>	Some discrepancies in historic data between Compliance tables and Task 1. Possible mis identification of BUM/WHM	Namibia had consultations with the harvesters and operators and we developed measures such as submitting weekly, monthly quarterly reporting system to track and control our BUM catches.	
<i>Capacity, size, gear, time, area restrictions</i>			
<b>Category B</b>			
<i>Annual Report</i>	Some "not applicable" entries without explanation		
<i>Statistical Data</i>			
<i>Other reports</i>	Rec. 18-05 and 18-06: Check sheets received late (30 Sept 2021)	Namibia will improve on that	
<b>Category C</b>			
<i>MCS- species related</i>			
<i>MCS- general : Port Controls</i>	Rec. 16-14: 5% scientific observer coverage not met in 2020	Namibia have a National Observer Program and do not have a SCIENTIFIC OBSERVER PROGRAM according to Rec 16 – 14. National Observer Program mandate is to observe the harvesting, processing and handling of marine resources and to collect biological data on board commercial fishing vessels and to ensure compliance at sea.	
<i>Vessel Controls</i>	Rec. 13-14: One chartering arrangement not notified at start of arrangement	That was just administration error we will improve on that and strive to fully	

	Rec. 16-15: One PNC under ROP-transshipment and response contained in COC-305.	comply with Rec 13-14. Response provided for under COC 305	
OTHER			
Response to COC Chair letter from previous year?			